



HAL
open science

École doctorale de théologie et de sciences religieuses

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale de théologie et de sciences religieuses. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02029769

HAL Id: hceres-02029769

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029769>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale 270 Théologie et sciences religieuses

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Joël Biard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Joël BIARD, Université François-Rabelais de Tours

Experts :

M. Vladimir AGRIGOROAEI, Université de Poitiers - CNRS

M. Philippe HOFFMANN, Ecole Pratique des Hautes Etudes

Mme Sylviane LEONI, Université Bourgogne Franche-Comté - UBFC

Mme Catherine NAUGRETTE, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

M. Alexis TADIE, Université Paris-Sorbonne

Délégué scientifique du HCERES :

M. Claudio GALDERISI

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016
et d'une visite de l'ED en mars 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale Théologie et Sciences religieuses (ED n°270), portée par l'Université de Strasbourg (Unistra), occupe une place unique dans le paysage universitaire français puisque c'est la seule ED accréditée pour délivrer des diplômes publics de théologie et de droit canonique. Cette spécificité lui donne une identité thématique forte et a des conséquences sur son périmètre et son organisation. Elle est adossée à deux unités de recherche (UR), l'une relevant de la faculté de Théologie catholique (équipe d'accueil (EA) 4377) et l'autre de la faculté de Théologie protestante (EA 4378), ainsi qu'à un axe de recherche en droit canonique rattaché à l'UMR 7354 Droit, religion, entreprise et société qui relève par ailleurs de l'ED 101 (Droit, Science politique et Histoire)..

Cette école est l'une des dix ED regroupées au sein du Collège doctoral - Université de Strasbourg. Ses effectifs tournent autour de cent cinquante doctorants, et sont stables. Seulement 35 % de ces doctorants sont issus d'universités françaises, les autres venant de tous les continents. L'âge moyen des doctorants est de 44 ans. L'ED est fortement insérée dans un ensemble de réseaux locaux, nationaux et internationaux. Elle a développé de nombreuses coopérations et est, entre autres, membre fondateur du réseau européen des Facultés francophones de théologie (Théodoc), ce qui la met en relation avec d'autres ED de même nature, en Belgique, en Suisse et au Canada.

Le potentiel d'encadrement est important, avec 47 enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR) ainsi que quinze professeurs émérites.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED *Théologie et Sciences religieuses* est dirigée par un directeur et une directrice-adjointe (susceptible de reprendre la direction lors du renouvellement de contrat) issus des deux facultés de théologie. Ils sont assistés d'un Bureau (qui a été renouvelé pour cinq ans en 2015) comprenant trois autres membres du Conseil de l'ED représentant les deux facultés de théologie et l'axe de recherches en droit canonique. Ce Bureau se réunit en principe toutes les semaines pour assurer la préparation des conseils et la gestion des affaires courantes, celles-ci pouvant être déléguées au directeur et à la directrice-adjointe.

Le Conseil, qui avait été formé sur la base des dispositions prévues par l'arrêté de 2006, semble avoir été mis rapidement en conformité avec le nouvel arrêté du 25 mai 2016. Il assure une bonne représentation des différents pôles de recherche. Les doctorants y sont bien représentés. En revanche, il rencontre, comme c'est fréquemment le cas, des difficultés pour la participation effective des membres extérieurs. Il exerce toutes les fonctions de direction et d'orientation relevant de sa compétence : il définit les orientations politiques de l'ED, définit les grandes lignes budgétaires, fixe les procédures de recrutement, se prononce sur le suivi des doctorants, veille au respect de la Charte de thèses. Ces fonctions s'étendent

(en Conseil restreint) à l'inscription en doctorat et aux réinscriptions dérogatoires. L'ensemble fonctionne de façon satisfaisante, même si son organisation semble un peu lourde, avec des réunions fréquentes des différentes instances.

Les moyens matériels et humains mis à disposition comprennent un secrétariat à temps plein ainsi qu'un bureau au Palais universitaire, et une assistance pour la gestion financière. La dotation financière allouée annuellement par l'Unistra a

connu une baisse, passant de 20 000 € à 13 000 € environ. Il semble donc bien y avoir une diminution des moyens financiers pour l'ED en tant que telle, même s'il faut préciser que le montant de 20 000 euros en 2012 a correspondu pour partie à des financements supplémentaires obtenus sur projet. Si les moyens en locaux et personnels sont corrects pour une école de taille restreinte, la baisse de la dotation financière (qui atteint par ailleurs toutes les ED appartenant à l'Unistra) allouée annuellement par l'université pourrait être dommageable pour le fonctionnement de l'ED. Une partie du budget est utilisée pour financer les voyages de doctorants afin de leur permettre de participer aux Journées d'études organisées par l'ED. Assez inhabituelle, cette pratique peut se justifier par l'éloignement de certains doctorants. L'ED ne renonce pas pour autant à financer les déplacements de ses doctorants à l'extérieur.

La communication est assurée par un site Web, clair et facile d'usage. Les procès verbaux des réunions du Conseil sont diffusés par l'intranet de l'Unistra. L'ED *Théologie et Sciences religieuses* édite annuellement un *vade-mecum* du doctorant ainsi qu'un programme recensant les formations qui leur sont proposées. Cette communication semble donc efficace.

Les sujets de thèse sont en partie déterminés directement au sein des équipes par le candidat et le directeur de thèse, avant d'être soumis à l'accord du directeur de l'UR concernée et du directeur de l'ED. Les demandes d'inscription provenant de titulaires d'un master extérieur aux facultés concernées sont examinées par le Conseil de l'ED. En revanche, un certain nombre de sujets qualifiés de « prioritaires » sont ouverts à un concours pour l'obtention d'un contrat doctoral. Ils sont définis au sein de chaque UR par les enseignants-chercheurs, en fonction des axes prioritaires de l'unité. Ces sujets sont ouverts au concours ; ils sont publiés sur le site et par le réseau Théodoc. C'est le Conseil restreint aux enseignants-chercheurs de l'Unistra qui sert de jury. Plusieurs doctorants étrangers bénéficient de ces contrats. La procédure semble équilibrée et efficace et permet d'attirer des candidats extérieurs.

En ce qui concerne le financement des doctorats, l'ED *Théologie et Sciences religieuses* est dans une situation particulière. Une grande partie de ses doctorants est salariée (notamment par une institution ecclésiastique ou le ministère de l'Intérieur, qui est en charge des Cultes). De ce fait, le pourcentage de doctorants sans aucun financement est faible. S'ajoutent à cela des sources diversifiées de financements publics ou privés. En revanche, le nombre de financements par contrats doctoraux est faible : trois à quatre par an, ainsi que deux contrats IdEx sur les cinq ans. Il n'y a pas eu de financement de la Région durant le présent contrat. Un effort est sans doute à faire dans la recherche de meilleurs liens avec la nouvelle Région Grand Est.

L'adossement scientifique est cohérent et adapté au champ thématique et disciplinaire de l'ED. La qualité scientifique des UR rattachées à l'ED est reconnue. Comptant respectivement 26 et 27 chercheurs, les UR en Théologie catholique et Sciences religieuses, d'une part, en Théologie protestante, d'autre part, sont bien structurées en axes de recherche visant à couvrir l'ensemble de ces champs et disciplines. L'excellente insertion dans des réseaux nationaux et internationaux vient renforcer la qualité scientifique de l'ensemble. S'ajoute à cela l'axe de recherche en droit canonique, rattaché à l'UMR 7354, où six enseignants-chercheurs rassemblés dans cet axe développent des recherches tout à fait convergentes avec celles des deux EA de théologie. La solidité de cet adossement confère à l'ED *Théologie et Sciences religieuses* une grande qualité scientifique.

Un collège doctoral rassemble toutes les ED de l'Unistra. Il joue un rôle prépondérant dans l'offre des formations liées à la préparation à l'insertion professionnelle. La politique de site de l'ED *Théologie et Sciences religieuses* repose donc sur son insertion dans ce collège doctoral. Les directeurs des ED participent au Conseil du Collège. L'ED s'appuie sur un environnement favorable, ses doctorants pouvant bénéficier de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU), qui est une bibliothèque de référence en France pour les sciences religieuses, et de la Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace (MISHA). L'unité thématique de l'ED, associée à la diversité des disciplines relevant du champ des théologies et sciences religieuses, justifie que les coopérations interdisciplinaires se développent principalement à l'intérieur de l'ED elle-même. Cependant, des collaborations avec l'ED *Humanités* et l'ED *Sciences humaines et sociales - perspectives européennes* sont mises en œuvre par le biais de participations croisées aux formations.

La Charte des thèses est commune aux différentes ED. Elle récapitule les principes habituels, en laissant une certaine latitude aux écoles sur certains points qui peuvent varier selon les champs disciplinaires. Elle excluait jusqu'ici toute interruption d'un an, ce qui paraît regrettable ; elle devra donc être mise en conformité avec le nouvel arrêté.

L'ouverture internationale se manifeste par l'appartenance à des réseaux tels que Théodoc et par la forte proportion de doctorants ayant obtenu un master à l'extérieur ; 64 % des doctorants viennent de l'étranger (directement ou *via* un master de l'Unistra), dont environ 25 % spécialement pour le doctorat. L'accueil semble bien organisé par les services

centraux de l'Unistra (accueil proprement dit, logement, etc.). En revanche, le soutien à la mobilité sortante pour des séjours de recherche à l'étranger reste faible, en raison des contraintes budgétaires et du choix qui est fait de financer les voyages pour les Journées d'études organisées par l'ED. Le nombre de cotutelles est faible (seulement sept) et pourrait être augmenté. Il est cependant compensé par des codirections internationales, dont le statut n'est toutefois pas toujours clair.

- Encadrement et formation des doctorants

L'ED *Théologie et Sciences religieuses* dispose d'un potentiel d'encadrement important (47 HDR sur 59 chercheurs et enseignants-chercheurs, dont quinze professeurs émérites). Le nombre maximum de thèses autorisé par directeur est fixé par l'Unistra à dix. Les dépassements du nombre maximal autorisé ont été résorbés durant le présent contrat. Le taux moyen d'encadrement varie entre 4,1 et 4,7, ce qui semble raisonnable. Pour autant, le taux effectif d'encadrement varie considérablement, se situant entre zéro et dix.

Un certain nombre de procédures suscitent des interrogations, notamment l'inscription de nouvelles thèses par les professeurs émérites. Dans ce cas de figure, une codirection est mise en place au sein de l'UR de rattachement du professeur émérite.

Trente-six heures annuelles de formation sont exigées durant les trois premières années de la thèse. À la différence d'autres ED de la même université, deux tiers de ces heures de formation sont disciplinaires et un tiers transversales, ce qui est justifié par la forte spécificité disciplinaire de cette ED. Le doctorant doit rédiger un rapport annuel sur les formations suivies, validé par le directeur de thèse, le directeur de l'UR et le directeur de l'ED. L'offre de formation propre à l'ED repose principalement sur six journées d'étude par an, chacune étant organisée soit par des enseignants-chercheurs appartenant aux deux EA, soit relevant de l'une d'entre elles et de l'axe de recherche en droit canonique de l'UMR. Ces formations sont organisées sur des thèmes scientifiques (par exemple, parmi les journées 2016, « Théologie pratique », « Nouveau testament », « Histoire moderne », etc.) et sont combinées avec des ateliers méthodologiques et des présentations de travaux par les doctorants. Elles font intervenir des chercheurs venant d'autres universités françaises ou étrangères. Enfin, une école d'été a été organisée en 2014 et en 2016.

L'ED organise ou soutient aussi des colloques internationaux qui contribuent à la formation de ses doctorants, de même que les séminaires de recherche organisés par les équipes. Les travaux sont publiés dans les *Cahiers de l'Ecole doctorale*. Les doctorants peuvent par ailleurs participer aux manifestations organisées au sein du réseau Théodoc et les valider dans leur plan de formation. Ils ont aussi la possibilité de suivre des formations transversales et pré-professionnalisantes qui sont organisées par le Collège doctoral - Université de Strasbourg ou l'Unité régionale de formation à l'Information scientifique et technique (URFIRST), qui est un organisme interuniversitaire. Ces formations sont évaluées par les doctorants, mais le taux de réponse est faible ; les formations disciplinaires ne sont quant à elles pas évaluées de façon analogue. L'offre de formation est donc riche et proposée avec souplesse, comme l'a fait ressortir le huis clos entre le comité HCERES et des doctorants de l'ED. La partie disciplinaire est renforcée et la part accordée à la professionnalisation, sans être absente, est plus faible. Cela peut se justifier dans la mesure où de nombreux doctorants travaillent déjà et que le taux d'insertion est finalement élevé (voir *infra*). Ce système semble donc adéquat à la nature de l'ED. En revanche, il faudrait susciter une augmentation du taux de réponse des doctorants aux évaluations des formations transversales, et mettre en place une évaluation pour les formations disciplinaires ou internes à l'ED. La participation des doctorants aux Doctoriales est très faible, ce qui là encore peut s'expliquer par le profil majoritaire et la provenance des doctorants ; elle devrait cependant faire l'objet d'un encouragement particulier.

Le dossier fourni souligne que la nature de l'ED, la dispersion de ses doctorants, plus grande encore que dans les autres ED des Sciences Humaines et Sociales (SHS), exige des modalités particulières de suivi. C'est incontestablement une difficulté, mais l'ED *Théologie et Sciences religieuses* en a conscience. Beaucoup semble reposer sur les relations régulières avec le directeur de thèse, mais le lien avec l'ED se fait à l'occasion des Journées d'études organisées par l'ED, l'école mettant des moyens spécifiques pour assurer une large participation. Pour les doctorants à l'étranger, les relations se font aussi en ligne ou par Internet.

L'ED *Théologie et Sciences religieuses* a mis en place des procédures pour favoriser un suivi direct. Les doctorants de première année sont reçus par le directeur de l'ED afin d'avoir un échange sur leur projet de recherche et les conditions de réalisation de la thèse. Une évaluation est faite à mi-parcours. Des comités de suivi ont été mis en place dès juin 2016. La procédure choisie est originale : elle consiste à tenir tous les comités de suivi individuel en une journée, avec implication de tous les enseignants-chercheurs. Huit comités se sont tenus simultanément, avec trois enseignants-chercheurs dans chacun.

Quatre-vingt quatorze doctorants étaient présents, dix-sept ont eu un entretien par visioconférence. Un avis circonstancié du directeur de thèse avait été demandé antérieurement. Cette procédure, qui représente une lourde tâche, a été ressentie comme positive, tant par l'ED que par ses doctorants.

La durée des thèses est un peu au-dessus de la moyenne nationale (entre 5,4 et 6,2 ans), ce qui est sans doute à mettre en relation avec la part importante de doctorants salariés, mais qui peut s'expliquer aussi par des particularités des sujets et disciplines concernés : certaines thèses requièrent le maniement de langues anciennes et d'instruments techniques qu'il convient d'acquérir ou de perfectionner durant la thèse. Le Conseil de l'ED a œuvré pour pousser à la soutenance des thèses dont les inscriptions étaient les plus anciennes, d'où une augmentation provisoire des abandons, mais aussi une certaine clarification de la situation. Le taux d'abandon est élevé (8,8% en moyenne sur un an par rapport aux effectifs de la même année, mais en réalité un tiers environ par rapport aux flux entrants annuels). La décision d'abandonner se fait souvent par accord entre le directeur et le doctorant, celui-ci rencontrant une surcharge de travail ou ayant vu sa situation évoluer. Ce taux est en partie lié à la durée des thèses. La direction de l'ED fait une analyse précise et lucide sur ces abandons. Le travail mené sur la durée des thèses est appréciable, mais il serait souhaitable de réduire encore le nombre de thèses dont la durée est excessive (beaucoup de doctorants sont encore dans leur huitième année ou au-delà). En ce qui concerne les abandons, il serait sans doute utile de bien attirer l'attention des nouveaux inscrits sur les risques encourus si la thèse ne débouche pas sur une soutenance dans des délais raisonnables.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi post-doctorat repose essentiellement sur les relations qui se poursuivent entre les jeunes docteurs et leur(s) direction(s) de thèse. Un contact est pris avec les jeunes docteurs un an après la thèse. Ce travail est assuré par le secrétariat de l'ED (avec un bon taux de réponses) et complété maintenant par des enquêtes de l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) sur le devenir des docteurs trois ans après la soutenance. Tout cela semble constituer un dispositif efficace.

Les résultats sont bons : très peu de situations inconnues, et dans les situations connues, très peu de docteurs sans emploi. Une majorité poursuit dans une carrière ecclésiastique ou une carrière académique, mais aussi dans la société civile (emploi dans les Organisations non gouvernementales). On peut s'étonner de l'absence de contrats postdoctoraux. Il n'a pas été possible de comprendre si cela est dû à une absence de recherche par les doctorants de ce type de contrats, qui est de plus en plus requis pour les carrières académiques, ou simplement parce qu'ils ont déjà trouvé un emploi stable, ou encore par la rareté de ce type d'emploi dans les domaines couverts par l'ED *Théologie et Sciences religieuses*.

La contribution propre de l'ED à l'insertion semble faible car compte tenu du profil majoritaire des doctorants, cette insertion est jugée se faire sans difficulté. Cela s'explique aussi par le fait qu'un certain nombre de doctorants a déjà un emploi. Des informations concernant des offres d'emploi sont toutefois présentées sur le site web. Des informations passent également par l'association des Doctorants et docteurs en sciences humaines (Doxtra) et le réseau *Alumni* de l'Unistra. Cependant, il y a peu d'actions propres de l'ED comme telle. La valorisation du doctorat se fait dans le cadre des ateliers et Journées d'études organisées par l'ED. Des informations sont également données dans le réseau Théodoc.

Les UR auxquelles l'ED est adossée publient des revues prestigieuses, répondant aux critères des revues internationales avec comité de lecture. Ces revues offrent un débouché pour les contributions scientifiques des doctorants ou jeunes docteurs. Existente aussi des *Cahiers de l'Ecole doctorale*, en ligne, qui rassemblent les communications des doctorants lors des Journées d'études organisées par l'ED. Le nombre de publications durant la thèse reste faible – même s'il faut rappeler qu'en la matière les habitudes et les exigences varient beaucoup selon les disciplines –, et sans doute la situation professionnelle de certains doctorants les incite-t-elle à se consacrer en priorité à la rédaction de leur thèse. Les publications suivant la thèse sont bien recensées.

L'insertion est donc satisfaisante, et le suivi permet d'en être bien informé.

Autoévaluation et projet :

Le bilan est précis et lucide. Il présente sur chaque question les points forts et les points faibles de l'ED. Il traduit un fonctionnement efficace des instances de direction de l'école.

La partie « projet 2018-2022 » est plus succincte. La raison en est que peu de modifications sont proposées. Le projet est en cohérence avec le diagnostic de l'autoévaluation. Parmi les améliorations proposées, est évoquée la mise en place de procédures de consultation systématique des membres extérieurs du Conseil, au cas où ils ne pourraient y prendre part physiquement. L'élaboration d'un *vade-mecum* du directeur de thèse est en projet ; il serait destiné à résumer les informations utiles sur les procédures et le cadre réglementaire, national et local. Est aussi envisagée une diversification des formations avec une insistance plus grande que maintenant sur la préparation à l'oral, et les divers débouchés professionnels.

Appréciation globale :

Dotée d'une identité bien marquée, l'ED *Théologie et Sciences religieuses* est une bonne école, avec une forte cohérence thématique et disciplinaire. De taille limitée, elle dispose d'un excellent adossement scientifique et d'un bon environnement, grâce à l'ensemble des ED du Collège doctoral - Université de Strasbourg, à la présence de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, et à des liens transfrontaliers (membres externes du Conseil). Malgré sa spécificité, elle semble bien insérée dans le tissu doctoral strasbourgeois.

Cette ED est en relation avec d'autres écoles analogues à l'étranger et a des coopérations avec d'autres centres de recherche français situés dans des instituts (privés) de théologie ou à la section des sciences religieuses de l'Ecole pratique des hautes études (EPHE). La direction est efficace, attentive à chaque doctorant (ce qui est facilité par la taille modeste de l'ED), et à la diversité des situations, comme l'a montré l'entretien entre le comité HCERES et des doctorants, qui ont fait part de façon quasi unanime de leur satisfaction.

L'ED *Théologie et Sciences religieuses* a un bon potentiel d'encadrement, un bon adossement et environnement scientifique, de bonnes relations nationales et surtout internationales. Le faible nombre de contrats doctoraux et de financements spécifiques est compensé par diverses formes de financement. La formation dispensée fait une part importante au renforcement scientifique plutôt qu'à la professionnalisation. Les procédures de recrutement et de suivi des doctorants sont appropriées au champ scientifique concerné. Un effort est fait pour un suivi régulier malgré les difficultés dues à la proportion de doctorants éloignés. La durée des thèses reste un peu longue, mais des efforts ont été faits pour la réduire. Les résultats de l'insertion professionnelle trois ans après le doctorat sont très satisfaisants.

Cette ED répond donc globalement pleinement à sa mission. Si quelques points restent à améliorer (durée des thèses et surtout taux d'abandon, publication et valorisation), la direction en est consciente et est disposée à agir en ce sens.

Points forts :

- Caractère spécifique de cette ED dans le paysage universitaire français.
- Adossement scientifique très solide et reconnu.
- Cohérence et qualité du périmètre scientifique.
- Rayonnement national et forte attractivité internationale.
- Très bon taux d'insertion professionnelle.
- Effort de suivi régulier des doctorants malgré des situations parfois difficiles (non-résidence).
- Grande réactivité de la direction pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.
- Offre de formation qui satisfait les doctorants et qui propose des aménagements souples pour les doctorants salariés ou éloignés.
- Volonté d'adapter la formation au public.
- Sentiment marqué d'appartenance des doctorants à cette ED, facilité par la grande disponibilité du secrétariat et des directeurs.

Points faibles :

- Taux d'abandon excessif.
- Durée des thèses qui reste un peu longue.
- Efforts à faire sur la valorisation du doctorat et participation insuffisante aux *Doctoriales*.
- Baisse du financement récurrent.
- Faible nombre de cotutelles au regard du nombre de doctorants étrangers.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les recommandations suivantes :

À l'Université de Strasbourg :

- Il conviendrait de continuer à porter toute l'attention qu'elle mérite à cette ED unique en France.
- La baisse du budget récurrent, serait-elle compensée par des financements sur projets (colloques, etc.), est dommageable pour un budget de fonctionnement qui pourrait soutenir plus systématiquement la mobilité sortante des doctorants, surtout au regard de leur profil particulier.

À l'ED *Théologie et Sciences religieuses* :

- - Il serait nécessaire de poursuivre l'effort pour réduire le nombre de thèses trop longues, même dans le cas des doctorants déjà engagés dans la vie professionnelle. Cela aurait sans doute aussi un effet à moyen terme sur le taux d'abandon. Sans renoncer pour autant à la souplesse nécessaire, il conviendrait de bien informer les doctorants de ces exigences lors des entretiens initiaux.
- - L'ED pourrait soutenir davantage la mobilité externe de ses doctorants pour participer à des colloques ou activités de recherche en France ou à l'étranger.
- - Elle pourrait aussi faire porter son effort sur des voies moins classiques de professionnalisation, qui pourraient aussi concerner une partie de ses doctorants, et au moins contribuer à une meilleure connaissance du monde non académique. L'effort pourrait porter en premier lieu sur l'amélioration de la participation aux *Doctoriales*.

Observations de l'établissement

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du Département Formations et diplômes
HCERES - Haut conseil de l'évaluation de la recherche et
de l'enseignement supérieur
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Strasbourg, le 15 juin 2017

Objet : Rapport d'évaluation C2018-EV-0673021V-ED270

Réf. : MD/CF/VB/JH/N° 2017-531

Cher Collègue,

Je vous remercie pour l'évaluation de l'école doctorale 270 « Théologie et de sciences religieuses ».

Affaire suivie par :

Joëlle Hubé
Responsable du Collège doctoral-
Université de Strasbourg
Tél : 03.68.85.11.14
Joelle.hube@unistra.fr

Vous trouverez ci-joint les réponses du directeur de l'école doctorale, Monsieur Christian GRAPPE, concernant d'une part les erreurs factuelles, et d'autre part les observations de portée générale sur le rapport d'évaluation.

La Présidence de l'Université a également apprécié la qualité du rapport d'évaluation et en remercie les membres du comité et les responsables du HCERES ainsi que pour la qualité de la visite sur site. Elle partage l'essentiel des avis et remarques formulées qui constituent une aide indéniable au pilotage de l'ED ainsi qu'à l'optimisation de la formation doctorale au sein du collège doctoral de site.

Les interrogations quant au budget attribué à l'école doctorale et à la disparité de traitement des dossiers, nous conduisent à vous apporter l'élément suivant :

- Les budgets récurrents attribués aux écoles doctorales par l'Université de Strasbourg restent certes contraints (tout comme ceux des unités de recherche) et nous visons dans la mesure du possible à les augmenter. Une dotation de base est actuellement attribuée à chaque ED (par décision interne du Collège doctoral), celle-ci peut être complétée par soumission de projet (soit au niveau du Collège doctoral, soit au niveau de l>IDEX Unistra). Enfin la totalité des formations complémentaires transversales est prise en charge sur le budget du Collège doctoral de site.

**Direction de la Recherche et de la
Valorisation**

4 Rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 STRASBOURG CEDEX
Tél. : +33 (0)3 68 85 15 80
www.unistra.fr

J'exprime toute ma satisfaction sur la qualité de l'école doctorale 270 que nous continuerons à soutenir avec une attention toute particulière pour cette ED unique en France.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président de
l'Université de Strasbourg,


Michel Deneken

The seal of the University of Strasbourg is circular, featuring a central figure holding a staff and a book, surrounded by the text "UNIVERSITÉ DE STRASBOURG" and a decorative border.

P.J.

- Une première partie corrigeant les erreurs factuelles
- Une seconde partie comprenant les observations de portée générale.

H.C.E.R.E.S.
Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Direction de la recherche
Collège Doctoral

Strasbourg, le 6 juin 2017

Monsieur le Président du H.C.E.R.E.S.,

Christian GRAPPE
Directeur

Affaire suivie par
Michèle HASSANI
Tél. : +33 (0)3 68 85 68 41
edtheol@unistra.fr

Suite à la réception du rapport d'évaluation relatif à l'ED 270, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ajouter une observation de portée générale à ce rapport. Alors qu'au paragraphe 1 de la page 6 il est indiqué que le faible nombre de cotutelles est « compensé par des codirections internationales dont le statut n'est toutefois pas toujours clair », je crois utile de préciser que l'ensemble des codirections, qu'elles soient internationales ou nationales hors site alsacien, donnent lieu systématiquement à la signature d'une convention cadre. Cette convention comprend 7 articles. Elle est établie à l'initiative de l'ED 270, validée par le Collège doctoral – Université de Strasbourg et donne lieu à signature à la fois du doctorant, des directeurs de thèse, des directeurs d'école doctorale et des présidents d'Université respectifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

Christian GRAPPE
Directeur de l'ED 270

